



Guide d'accueil étudiants

Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

Rentrée 2024/2025

Sommaire

- Organisation d'une année universitaire
- Unités d'enseignements et crédits ECTS
- Évaluations et passage en année supérieure
- Règles relatives à l'assiduité et aux absences
- Dispense d'assiduité et validation des acquis
- Aménagement d'examen et contrat d'études
- Inscriptions, césure et réorientation
- Messagerie Partage et site internet de la Faculté des langues
- Plateforme Moodle
- Centre de langues Patio
- Localisation des salles, des bibliothèques et des bureaux des gestionnaires²

Organisation d'une année universitaire

Chaque **année universitaire** est composée de 2 semestres **comprenant 16 semaines** (hors congés universitaires & semaine de révision) :

- Le 1^{er} semestre de septembre à fin janvier
- Le 2nd semestre de février à début juin

Chaque matière comporte **12 séances de cours** réparties durant le semestre. Les examens sont organisés tout au long du semestre (les dernières épreuves ayant lieu en semaine 13 ou 14).

Les semaines 15 & 16 peuvent être utilisées pour organiser les épreuves de substitution ou pour rattraper un cours annulé suite à l'absence d'un enseignant ou à un jour férié.

Les étudiants **doivent rester disponibles durant les 16 semaines** d'un semestre.

Dates importantes du premier semestre

- Pré-rentrée : du 2 au 6 septembre
- **Début du semestre : lundi 9 septembre**
- Vacances de la Toussaint : du 26 octobre au 3 novembre
- Vacances de Noël : du 21 décembre au 5 janvier
- Semaine de révision : du 6 janvier au 10 janvier
- Fin du semestre : vendredi 24 janvier

Date	Sem	Evaluation continue intégrale
02/09/2024	36	Accueil
09/09/2024	37	Semaine 1
16/09/2024	38	Semaine 2
23/09/2024	39	Semaine 3
30/09/2024	40	Semaine 4
07/10/2024	41	Semaine 5
14/10/2024	42	Semaine 6
21/10/2024	43	Semaine 7
28/10/2024	44	Vacances "Toussaint"
04/11/2024	45	Semaine 8
11/11/2024	46	Semaine 9
18/11/2024	47	Semaine 10
25/11/2024	48	Semaine 11
02/12/2024	49	Semaine 12
09/12/2024	50	Semaine 13
16/12/2024	51	Semaine 14
23/12/2024	52	Vacances "Noël"
30/12/2024	1	Vacances "Noël"
06/01/2025	2	Semaine de Révision
13/01/2025	3	Semaine 15
20/01/2025	4	Semaine 16
27/01/2025	5	Inter-semestre ou semaine 1

Unités d'enseignements et crédits ECTS

Chaque semestre d'un parcours de licence est composé d'**Unités d'Enseignements** (UE) disciplinaires et non disciplinaires constituées d'une ou plusieurs matières.

Pour les parcours LLCER monolingues la répartition est la suivante :

(pour les parcours plurilingues se référer à l'[offre de formation en licence](#) de la faculté des langues)

- UE disciplinaires : UE1, UE2, UE3 et UE4
- UE non disciplinaires : UE5 (autre langue vivante) & UE6 (matières d'ouverture)

Une UE est **validée si la moyenne obtenue à celle-ci est supérieure ou égale à 10/20** (ou si un résultat « Acquis » (ACQ) est obtenu dans le cas de l'UE4).

La validation d'une UE entraîne celle des crédits (ECTS^{}) correspondants.** (Attention, la validation d'une matière seule ne rapporte aucun crédit ; seule une UE est affectée de crédits).

Les matières constitutives d'une UE acquise ne peuvent plus être représentées à un examen, quel que soit le parcours d'études où elles sont rattachées et qu'elles aient été validées ou non.

Le système des crédits vise à la mobilité des étudiants en France et au sein de l'Union européenne : les crédits permettent de valider des enseignements dans toutes les universités pratiquant le système LMD^{**}, en France ou à l'étranger.

^{*}ECTS = European credit transfer system ^{**}LMD = licence, master, doctorat

Exemple des UE pour le S1 LLCER allemand.

UE1 - THÉORIE ET PRATIQUE LINGUISTIQUES

[Grammaire descriptive et appliquée](#)

[Thème et version grammaticaux](#)

[Entraînement oral et écrit sur texte de presse](#)

[\(OS\) Renforcement allemand](#)

UE2 - LITTÉRATURE ET CIVILISATION

[Panorama de la littérature 1](#)

[Pratique de la lecture](#)

UE3 - LITTÉRATURE ET CIVILISATION

[Panorama de la civilisation 1](#)

[Pratique de l'écriture](#)

UE4 - OUTILS MÉTHODOLOGIQUES ET PROFESSIONNALISANTS

[Méthodologie du travail universitaire](#)

[Langue française ECRI+](#)

UE5 - AUTRE LANGUE VIVANTE

UE6 - MATIÈRE D'OUVERTURE

Évaluations et passage en année supérieure

Les modalités d'évaluation aux examens (coefficient, type, durée, convocation) attribuées à chaque matière sont définies par les « **Modalités des évaluations des connaissances et des compétences** » (MECC).

Ce document établi pour chacune des années de chaque parcours de licence est disponible sur le site de la Faculté des langues (formation/licences/parcours offre de formation 2024-25/onglet « documents »).

Calcul de la moyenne et validation d'un semestre (parcours LLCER monolingues)

La moyenne d'un semestre est calculée sur la base des notes obtenues dans les UE 1, 2, 3, 5 & 6 et affectées de leur coefficient respectif.

L'UE4 ne rentre pas en compte dans le calcul de la moyenne d'un semestre (sauf exception).

La validation d'un semestre dépendra,

- **De la moyenne du semestre** en 1^{ère} année
- **De la moyenne du bloc disciplinaire ET de la moyenne du semestre** en 2^{ème} et 3^{ème} années (*cf. compensation en 2^{ème} et 3^{ème} années, p.6*)

En cas d'absence injustifiée à un examen au cours du semestre la moyenne et le résultat du semestre seront affectés d'une « **défaillance** » (DEF).

Compensation en 1^{ère} année (parcours LLCER monolingues)

En première année la compensation est dite « intégrale » : les notes des matières d'une même UE se compensent entre elles. Il en est de même pour les moyennes des UE 1, 2, 3, 5 & 6 d'un même semestre ainsi que pour les moyennes des deux semestres d'une même année. Il en résulte que :

- **l'obtention d'une moyenne de 10/20 à une UE valide l'ensemble des matières rattachés à celle-ci.**
- **l'obtention d'une moyenne de 10/20 à un semestre valide les UE 1, 2, 3, 5 & 6 rattachées celui-ci.**
- **l'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année valide les deux semestres.**

Compensation en 2^{ème} et 3^{ème} années* (parcours LLCER monolingues) *sous réserve d'approbation de la CFVU du 24 septembre 2024

En deuxième et troisième année la compensation est modulée entre le bloc disciplinaire (UE 1 à 4) et le bloc non disciplinaire (UE 5 et 6). La moyenne du bloc disciplinaire peut compenser celle du bloc non disciplinaire **mais l'inverse n'est pas possible.**

- **Le semestre est validé si la moyenne du bloc disciplinaire est supérieure ou égale à 10/20 ET si la moyenne globale des UE 1, 2, 3, 5 & 6 est supérieure ou égale à 10/20.**
- **L'année est validée si la moyenne globale des blocs disciplinaires de chaque semestre est supérieure ou égale à 10/20 ET si la moyenne de l'année est supérieure ou égale à 10/20.**

Une moyenne inférieure à 10/20 dans les deux blocs disciplinaires générera toujours un résultat « ajourné » (AJ) à l'année quelle que soit la moyenne de l'année.

Les blocs disciplinaires d'une même année se compensent entre eux ; il en est de même pour les blocs non disciplinaires.

Comme pour la première année l'obtention d'une moyenne de 10/20 à une UE valide l'ensemble des matières de celle-ci.

★ **Pour les parcours plurilingues ET langues & interculturalités la compensation reste intégrale en 2^{ème} et 3^{ème} années !**

★ **Les moyennes des années d'un même parcours de licence ne se compensent pas entre elles !**

Conservation des notes

La **validation d'une UE** entraîne celle de toutes les matières qui y sont rattachées et la **conservation de toutes les notes obtenues**. Il n'est pas possible de repasser une matière d'une UE qui a déjà été validée.

Si une UE n'est pas validée, aucune des notes obtenues dans celle-ci, même celles supérieures à 10/20, **ne seront conservées** (à l'exception de l'UE6 où il est possible de conserver une matière validée même si l'UE ne l'est pas).

En **cas de redoublement** il faudra donc **repasser toutes les matières de l'UE non validée**.

Fonctionnement spécifique des UE4 - Outils méthodologiques et professionnalisants

Les matières rattachées aux UE4 sont sanctionnées par un résultat « acquis » (ACQ) ou « non acquis » (NACQ) sauf indication contraire (cf. MECC de votre parcours).

Une UE4 est **validée si l'ensemble des matières la composant sont acquises**. Il n'y a aucune compensation possible entre les matières d'une UE4.

Les matières acquises sont conservées même si l'UE4 n'est pas validée. Les matières non acquises pourront être repassées en année supérieure. Elles devront toutefois **toutes être acquises** avant la fin de la licence sous peine de bloquer la délivrance du diplôme.

Accès en année supérieure

L'accès en année supérieure est autorisé **si la moyenne de l'année est supérieure ou égale à 10/20 ET si le résultat de l'année est « admis » (ADM)**.

Si la moyenne de l'année est inférieure à 10/20 et qu'au moins l'un des deux semestres est validé, l'accès en année supérieure reste possible mais l'étudiant devra en priorité repasser **l'ensemble des UE non validées du semestre non validé** l'année suivante. L'étudiant sera alors inscrit dans les deux années à la fois (*règle spécifique aux parcours LLCER et LI*). 7

L'accès en 3^{ème} année est soumis à la validation intégrale de la 1^{ère} année (sauf UE4).

Règles relatives à l'assiduité et aux absences

L'assiduité aux matières de la formation **est obligatoire**.

Toute absence à un examen devra être justifiée dans **un délai de 7 jours ouvrés** auprès de l'enseignant responsable ainsi que du gestionnaire de scolarité.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation
- une convocation judiciaire
- le décès d'un membre de la famille (1^{er} ou 2^{ème} degré)
- Un évènement non-prévisible

Une absence justifiée à un examen convoqué donnera droit à **une épreuve de substitution** au cours du semestre **et dont les modalités seront fixées par l'enseignant** (elles pourront être différentes de celles indiquées dans les MECC).

Une absence injustifiée à un examen convoqué entraînera une **défaillance** de l'étudiant au semestre et à l'année.

Une absence justifiée à un examen non convoqué entraînera la **neutralisation de l'épreuve**.

Une note de zéro sera saisie en cas d'**absence injustifiée à un examen non convoqué**.

La nature des différentes épreuves (convoquée ou non convoquée) est indiquée dans les MECC de chaque parcours de licence.

Une absence justifiée à une épreuve de substitution ne donne pas droit à une seconde épreuve de substitution !

Dispense d'assiduité et validation des acquis

Dispense d'assiduité

Les **étudiants salariés** (minimum 10 h par semaine) ou les **étudiants inscrits dans deux cursus différents** peuvent effectuer une demande de **dispense d'assiduité** auprès de leur gestionnaire s'il ne leur est pas possible d'assister à tout ou une partie de leurs cours.

Pour cela l'étudiant transmet à son gestionnaire les documents nécessaires (contrat de travail ou certificat de scolarité) et établit la liste des matières pour lesquels il souhaite bénéficier de cette dispense.

Une demande de dispense d'assiduité doit être effectuée **avant la fin du premier mois de chaque semestre** ou dans les quinze jours suivants l'accès de l'étudiant à ce profil spécifique.

Une dispense d'assiduité **ne dispense pas l'étudiant des examens !**

Validation des acquis

Les étudiants peuvent faire valoir leurs acquis de l'expérience ou de formations supérieures antérieures.

La demande de **validation des acquis** s'effectue auprès de leur gestionnaire de scolarité sur la base des diplômes ou relevés de notes ; elle est examinée par la commission pédagogique du département qui accordera le cas échéant des validations par UE.

Une UE ainsi validée n'entre plus en compte dans le calcul de la moyenne du semestre.

En cas de validation accordée pour un semestre, la moyenne générale au diplôme sera la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Aménagement d'examen et contrat d'études

Aménagement d'examen pour les étudiants en situation de handicap

Un étudiant en situation de handicap peut effectuer une demande d'aménagement d'examen auprès de la [Mission Handicap](#) de l'université qui établira un arrêté précisant les aménagements dont il bénéficiera.

Cet arrêté, **signé par le Doyen**, sera ensuite transmis à son gestionnaire de scolarité ainsi qu'à l'enseignant responsable du parcours.

Aucun aménagement d'examen ne sera mis en place sans un arrêté établi par la Mission Handicap ; il convient donc à l'étudiant d'effectuer les démarches nécessaires **dès le début du semestre**.

Attention les demandes d'aménagement d'examen doivent **être renouvelées chaque année** (sauf mention contraire).

Pour toute question les étudiants en situation de handicap peuvent contacter leur [référént handicap](#).

Contrat d'études pour les étudiants disposant d'un statut spécifique

Les étudiants ayant des [contraintes particulières liées à leur statut](#) (artiste confirmé, sportif de haut niveau, entrepreneur, femme enceinte) peuvent demander un aménagement de leurs études auprès de la commission pédagogique de leur département.

L'étudiant effectuera sa demande auprès de son responsable pédagogique qui établira, après examen de celle-ci, un contrat d'études en deux exemplaires (un pour l'étudiant et un autre pour le gestionnaire).

Inscriptions, césure et réorientation

Inscription administrative

L'**inscription administrative** est obligatoire : **elle conditionne votre accès à la messagerie Partage, ainsi qu'aux plateformes Moodle et Lansadmin.**

Le nombre maximum d'inscription administrative en licence est de :

- 6 inscriptions sur l'ensemble du parcours de licence
- 3 inscriptions pour la première année

Passé ce nombre d'inscription, **l'accord de l'enseignant responsable du parcours** est une condition préalable à toute nouvelle inscription.

La date limite des inscriptions administratives en licence a été fixée au **15 septembre** par l'Université de Strasbourg.

Inscription à une autre langue vivante et aux matières d'ouvertures (parcours monolingue)

Un étudiant inscrit dans un parcours de licence LLCER monolingue doit **obligatoirement** s'inscrire à :

- **une seconde langue vivante** (différente de la langue principale) en UE5
- **une matière d'ouverture** (différente de la discipline principale) en UE6 s'il est inscrit en **1^{ère} année**
- **deux matières d'ouverture** (différente de la discipline principale) en UE6 s'il est inscrit en **2^{ème} ou 3^{ème} année**

Ces inscriptions s'effectuent sur les plateformes Moodle et/ou Lansadmin pour les **cours de langue et matière d'ouverture de niveau licence proposés par la faculté des langues** (cf. Plateforme Moodle, p.14 et Centre de langue Patio, p.15).

Pour les **cours proposés par d'autres facultés** l'étudiant devra se référer au site de la composante responsable (ou utiliser **le moteur de recherche** de l'Unistra).

Attention : pour les cours de didactique du FLE l'inscription aura lieu sur [cette page](#) le 4 septembre de 10h à 12h.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique est **obligatoire** : elle consiste à indiquer à votre gestionnaire vos différents choix : seconde langue vivante, matière(s) d'ouverture, choix spécifique à votre parcours, etc.

L'inscription pédagogique **conditionne votre autorisation à composer lors des examens** et permettra à votre gestionnaire de récupérer vos notes en vue des jurys. Une inscription pédagogique incomplète entraînera **une défaillance au semestre** (jusqu'à que celle-ci soit régularisée auprès du gestionnaire).

L'inscription pédagogique **n'entraîne pas automatiquement votre inscription aux cours que vous aurez choisi pour vos UE non disciplinaires !** (*cf. Inscription à une autre langue vivante et aux matières d'ouverture, p.11*).

Les inscriptions pédagogiques seront ouvertes du **2 au 20 septembre** (*cf. Plateforme Moodle, p.14*).

En cas de modification de ses choix de cours en UE5 ou 6 après la date du 20 septembre, l'étudiant devra **impérativement** passer voir son gestionnaire afin de régulariser son inscription.

La date limite des inscriptions pédagogiques en licence a été fixée au **14 octobre** par l'Université de Strasbourg.

Année de césure

Il est possible d'effectuer une année de césure pendant son parcours, la demande devra s'effectuer directement sur le [site internet de l'Unistra](#) et **être validée par votre responsable d'année**.

Les demandes de césure pour le semestre 1 (ou pour l'année complète) devront être déposée auprès de votre gestionnaire **au plus tard le 6 septembre**.

Réorientation

Les étudiants **primo-entrants** à l'université disposent de la possibilité de se réorienter vers un autre parcours de licence au second semestre de leur première année.

L'étudiant devra pour cela prendre contact **rapidement** avec la direction (ou le gestionnaire de scolarité) du département qu'il souhaite intégrer au second semestre.

Messagerie Partage et site internet de la Faculté des langues

La messagerie universitaire Partage

La messagerie universitaire **Partage** constitue **l'unique voie** par laquelle vos enseignants, votre gestionnaire de scolarité et les services de l'université prendront contact avec vous.

Vous ne serez jamais contacté sur votre adresse de messagerie personnelle !

De nombreuses informations vous seront communiquées via votre messagerie Partage : **pensez à la consulter au moins une fois par jour !**

Site de la Faculté des langues et de votre département

Le site de la **Faculté des langues** et de votre **département** recensent des informations sur :

- l'ensemble des formations proposées : **licences, diplômes d'université, cours de langue et matières d'ouverture**, etc.
- les inscriptions et **stages**
- les **certifications en langues**
- l'emploi du temps et le calendrier des examens (sur le site de votre département)
- les possibilités offertes pour étudier à l'étranger
- les **contacts des services de scolarité**

Pensez à consulter régulièrement le site de la Faculté **ainsi que celui de votre département !**

Plateforme Moodle

Plateforme Moodle

La plateforme **Moodle** vous permettra d'accéder :

- Aux **espaces de cours et ressources** créés par vos enseignants (accessibles à tout étudiant ou aux seuls étudiants concernés).
- À l'**espace d'inscription aux cours de langue et aux matières d'ouverture** où il vous sera possible de vous inscrire, **à partir du 4 septembre à 12h**, à une seconde langue vivante et aux matières d'ouverture choisies dans le cadre de vos UE5 et 6 (à l'exception des cours d'allemand et d'anglais pour lesquels l'inscription s'effectuera sur la plateforme Lansadmin, p.15).
- À l'**espace d'inscription pédagogique** de votre parcours où vous pourrez, **du 2 au 20 septembre**, préciser vos choix de cours en UE5 et 6.

Comment accéder aux espaces d'inscription sur Moodle ?

- Etape 1 : activation de votre compte ENT (« Ernest »).
- Etape 2 : accéder ici à l'**espace d'inscription aux cours de langue et aux matières d'ouverture**. Naviguez via les tuiles pour consulter l'ensemble des cours proposés par les départements, puis cliquez à nouveau sur le cours de votre choix pour accéder à la page d'inscription ; **vous pourrez alors vous y inscrire en cliquant sur « Devenir membre du groupe »**. Si vous souhaitez vous désinscrire du cours il vous suffira de cliquer sur « Quitter le groupe ». Pour certains cours l'inscription suit une procédure particulière, **veillez à toujours bien lire l'ensemble des instructions indiquées**.
- Etape 3 : L'espace « **Inscription pédagogique semestre 1 (2024/25)** » apparaît dans la vue d'ensemble de votre tableau de bord **Moodle** ; cliquez sur celui-ci et répondez aux questions pour effectuer votre inscription pédagogique. **Si cet espace n'est pas visible c'est que votre inscription administrative n'est pas complètement validée**, passez rapidement au pôle scolarité langues (bureau 4R10 – Patio) afin de régulariser votre inscription. Assurez-vous d'avoir bien reçu **le message confirmant l'enregistrement de votre inscription pédagogique** une fois que vous aurez remis vos réponses (il est possible de répondre plusieurs fois au questionnaire ; c'est la dernière saisie qui sera prise en compte pour votre inscription).

Centre de langues Patio

Centre de langues Patio

La plateforme Lansadmin vous permettra de **vous inscrire** à un cours de langue proposé par le **Centre de langues Patio** dans le cadre de votre UE5 (si vous êtes inscrit en parcours monolingue) et uniquement votre UE5 !

Les langues gérées par le Centre de langues Patio sont uniquement l'**allemand** et l'**anglais**.

Vous trouverez sur le site du [Centre de langues Patio](#) l'ensemble des informations relatives à l'inscription aux cours d'allemand et d'anglais.

Les cours proposés par le Centre de langues Patio sont évalués par un **niveau de langue** et non une note chiffrée ; si vous choisissez ce type de cours pour votre UE5 (autre langue vivante) celle-ci ne sera plus prise en compte dans le calcul de la moyenne du semestre.

Il est strictement interdit de choisir un cours du centre de langues Patio dans le cadre de votre UE6 (matières d'ouverture) !

Inscription à un cours d'allemand ou d'anglais

Les inscriptions aux cours proposés par le Centre de langues Patio ouvriront **à partir du 2 septembre 2024**.

Pour accéder à la plateforme Lansadmin et s'inscrire il suffit de suivre la procédure accessible via le bouton « trouver sa formation ».

Attention, les étudiants ayant déjà été inscrit au Centre de langues Patio devront tout de même **recréer leur espace Lansadmin**.

Localisation des salles, des bibliothèques et des bureaux des gestionnaires

Le Patio :

- Bâtiment 3 : amphithéâtres et salles de cours
- Bâtiment 4 : salles de cours et **bureaux de l'administration**
- Bâtiment 5 : salles de cours, centre de langues et **bibliothèque des langues - Patio**

L'Institut Le Bel (ILB) :

- Bâtiment « Bas » : amphithéâtres
- Bâtiment « Haut » : salles de cours

Le Portique : **bibliothèque des langues - Portique**

L'Escarpe :

- Rez-de-chaussée : amphithéâtres
- Rez-de-jardin : amphithéâtre Ortscheidt et salles de cours
- 4^{ème} étage : salles de cours

L'Atrium (AT) : amphithéâtres et salles de cours

L'Ensemble Saint-Georges : amphithéâtres et salles de cours

L'Annexe Galiléo : salles de cours

★ **Attention les bâtiments de l'Ensemble Saint-Georges et de l'Annexe Galiléo ne sont pas situés sur le Campus central !**

- Ensemble Saint-Georges : 47 avenue de la Forêt-Noire
- Annexe Galiléo : 8 rue Pestalozzi



Tutorat de rentrée

Des tuteurs sont disponibles pour répondre à toutes vos questions durant la semaine de pré-rentrée **en salles 4103 et 4202 du bâtiment 4 du Patio** (horaires des permanences disponibles sur la page [inscription et informations de rentrée](#)).

Composition du bureau des licences

- ❖ **Thomas HAESSIG** (bureau 4R16) : Responsable du bureau du 1^{er} cycle, Études chinoises et japonaises, dialectologie alsacienne et mosellane, préparation au professorat des écoles (L3 PPE)
- ❖ **Aurore WEISS** (bureau 4R13) : Responsable adjointe du bureau du 1^{er} cycle, Études arabes, hébraïques & juives, néo-helléniques et persanes, langues & interculturalité : ensemble méditerranéen et oriental (LIMO)
- ❖ **Jérôme AZEMAR** (bureau 4R11) : Langues Étrangères Appliquées (enseignement à distance)
- ❖ **Renée BASTIAN-CLERC** (bureau 4R11) : Langues Étrangères Appliquées (1^{ère} année)
- ❖ **Maeva HABERKORN** (bureau 4R13) : Études romanes (espagnol, italien, portugais, roumain) et transculturelles européennes
- ❖ **Virginie OLIVAR** (bureau 4R11) : Langues Étrangères Appliquées (2^{ème} et 3^{ème} années)
- ❖ **Marguerite ROUX** (bureau 4R15) : Études allemandes (présentiel et enseignement à distance), scandinaves et néerlandaises, langues & interculturalité : ensemble germanique (LIG)
- ❖ **Marcia SACRAMENTO** (bureau 4R14) : Études anglophones (1^{ère} année), Français langue étrangère (FLE)
- ❖ **Marion SIMARD** (bureau 4R14) : Études anglophones (2^{ème} et 3^{ème} années), DU Prêt pour ma licence
- ❖ **Tiffany SULECKI** (bureau 4R15) : Études slaves et turques, langues & interculturalité : ensemble Europe centrale et orientale (LIE)
- ❖ **Stéphane TORTEROTOT** (bureau 4R12) : Coordonnateur DU de langue, DIU d'islamologie, Cours UE4, Artlingo

Pour contacter les services de scolarité il vous est possible :

- d'envoyer un message via le [formulaire de contact](#)
- de **prendre un rendez-vous** sur la plateforme Moodle (si prévu par votre gestionnaire)

Les bureaux des gestionnaires de scolarité des licences LLCER & LI sont **ouverts le matin et l'après-midi**¹⁷ durant la semaine de pré-rentrée (du 2 au 6 septembre 2024).

Excellente année universitaire à toutes et à tous !